



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 291-2022
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.431

Déposée le : 08.12.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Lerch (Langenthal, UDC) (porte-parole)
Bauer (Wabern, PS)
von Bergen (Uetendorf, PEV)
de Meuron (Thun, Les Verts)
Flück (Interlaken, PLR)
Grädel (Schwarzenbach BE/Huttwil, UDF)
Jost-Morandi (Herzogenbuchsee, PVL)
Mühlemann (Grasswil, Le Centre)

Cosignataires : 2

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 455/2023 du 26 avril 2023
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : Non classifié

Où en est la politique du troisième âge post-coronavirus dans le canton de Berne ?

La pandémie de COVID-19 a été particulièrement éprouvante pour les personnes âgées, et ce tant pour celles qui vivent chez elles que pour les pensionnaires des établissements médico-sociaux. Elle a peut-être amené bon nombre d'entre elles à repenser leur futur environnement et leur futur habitat. Compte tenu des mutations potentiellement profondes qui se sont opérées durant cette période, il serait utile de réaliser une enquête permettant d'analyser les éventuels nouveaux besoins des personnes âgées. Si des données fiables devaient déjà être disponibles en la matière, elles pourraient être prises en compte directement dans le rapport sur la politique du troisième âge, qui bénéficierait d'une mise à jour, ou dans une stratégie cantonale du troisième âge.

Ces dernières années, des forums du troisième âge soutenus par le canton ont été organisés dans les arrondissements administratifs de la Haute-Argovie et du Seeland. Toutes les parties prenantes s'accordent à dire que ces rencontres sont précieuses et apportent une réelle plus-value. Lancées sous forme de projets pilotes, elles rassemblent tous les partenaires régionaux dont les activités se consacrent aux seniors. Au vu de ces expériences positives mais aussi des enseignements tirés de la pandémie, il est légitime de se demander si ce type de forums, en tant que plateformes dédiées aux problématiques du grand âge, ne devraient pas voir le jour dans tous les arrondissements administratifs et ainsi concerner l'ensemble du territoire cantonal.

Partant, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif est-il aussi d'avis que la politique du troisième âge du canton de Berne nécessite d'être réévaluée après ces années de pandémie qui se sont avérées particulièrement difficiles pour nos aînés ?
2. Le Conseil-exécutif est-il prêt à recenser de manière conséquente les besoins actuels des personnes âgées en impliquant l'ensemble des actrices et acteurs du secteur (fournisseuses et fournisseurs de prestations de soins résidentiels et ambulatoires, groupes d'intérêts, organisations du troisième âge, institutions de formation, milieux scientifiques) ?
3. Le Conseil-exécutif est-il prêt, sur la base du recensement visé au point 2, à intégrer les résultats de ces travaux dans le rapport sur la politique du troisième âge qui devra vraisemblablement être révisé ou dans une stratégie cantonale du troisième âge qui resterait à élaborer ?
4. Quelle suite sera réservée aux forums du troisième âge mis en place dans certaines régions (Haute-Argovie et Seeland) en tant que projets pilotes et dont l'utilité est saluée par l'ensemble des parties prenantes ? Le Conseil-exécutif est-il disposé, dans un avenir proche, à soutenir cette initiative et à l'étendre à l'ensemble du canton ?

Réponse du Conseil-exécutif

Question 1

Les expériences réalisées durant la pandémie de COVID-19 ont eu des répercussions sur les secteurs les plus divers de la société. Le mode de vie des personnes âgées et l'organisation des établissements médico-sociaux (EMS) et institutions de prise en charge ont également été impactés. En prévision de crises futures, il convient donc de tirer les bonnes conclusions également en matière de politique du troisième âge.

Le canton de Berne mène aujourd'hui une politique du troisième âge commune à toutes les Directions qui promeut la santé et les compétences, dont l'objectif est que la population vieillisse en bonne santé. Dans ce contexte, l'accent est mis sur des soins ambulatoires et résidentiels conformes aux besoins. Ces piliers de la politique du troisième âge actuelle resteront prioritaires au-delà de la pandémie.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de la santé 2030, des bases stratégiques importantes concernant la couverture des soins sont actuellement en cours d'élaboration (stratégies partielles consacrées aux soins intégrés, aux soins palliatifs et aux soins de longue durée).

Le Conseil-exécutif estime qu'à l'heure actuelle, rien n'indique que la pandémie ait entraîné un changement général et durable de la manière dont nos aînées et nos aînés envisagent leur mode de logement. En revanche, la tendance à retarder toujours davantage l'entrée en EMS en privilégiant d'autres formes de logement existait déjà avant la crise du coronavirus. Ainsi, la durée moyenne du séjour dans les EMS bernois était encore de 1028 jours en 2011 contre seulement 798 en 2018.

En soi, la politique du troisième âge est un domaine dynamique déterminé surtout par l'évolution démographique (augmentation de la population âgée). Comme le Conseil-exécutif l'a déjà expliqué dans sa réponse à l'interpellation 167-2021, il ne s'oppose pas à ce que cette politique soit réévaluée. Cependant, les travaux se concentrent actuellement sur différents champs d'action définis dans le dernier rapport sur la politique du troisième âge (réorientation des soins ambulatoires et résidentiels, mécanismes de financement et soutien aux personnes

soignant ou accompagnant un proche). Le développement d'une nouvelle stratégie du troisième âge est donc mis en attente jusqu'à ce que ces travaux soient achevés.

Question 2

Le Conseil-exécutif estime que le recensement demandé dans l'interpellation n'est pour l'heure pas pertinent. De telles enquêtes mobilisent des ressources considérables et leurs objectifs restent souvent flous. De plus, le rapport entre les efforts engagés et les bénéfices est déséquilibré. Les ressources limitées dont le canton dispose compte tenu des défis financiers qu'il rencontre actuellement (notamment en raison de l'absence de distribution de bénéfices de la Banque nationale suisse au titre de l'exercice 2022 et du besoin élevé d'investissements) doivent être consacrées en priorité à la population âgée et non à la réalisation d'études ou d'enquêtes.

Par ailleurs, des premières études scientifiques sur les effets de la pandémie de COVID-19 ont déjà été réalisés ou sont actuellement en cours d'élaboration au niveau fédéral. En décembre 2022, le Fonds national suisse a par exemple sélectionné 25 projets de recherche en sciences humaines et sociales dans le cadre du programme « COVID-19 et société »¹, qui ont démarré entretemps. Des questions liées à la politique du troisième âge sont aussi abordées dans le cadre de ces projets. Le mandat de recherche « Crise du coronavirus : analyse de la situation des personnes âgées et des personnes résidant dans des institutions sociales »² réalisé en 2021 à la demande de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a en outre livré de premières conclusions.

Question 3

Comme mentionné précédemment, la politique du troisième âge doit constamment être adaptée en fonction des évolutions, ce qui est le cas dans le cadre de sa mise en œuvre opérationnelle. Comme déjà évoqué dans la réponse à l'interpellation 167-2021, l'accent est mis sur la réorientation des soins ambulatoires et résidentiels, les mécanismes de financement ainsi que le soutien aux personnes soignant ou accompagnant un proche. Pour l'heure, la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) ne dispose pas des ressources nécessaires pour réviser le rapport sur la politique du troisième âge ou élaborer une stratégie du troisième âge.

Question 4

Conformément aux articles 25 à 27 de la loi sur les programmes d'action sociale (LPASoc ; RSB 860.2), la DSSI veille à fournir des offres ambulatoires et résidentielles aux personnes ayant besoin d'une prise en charge et de soins. En revanche, il n'incombe pas au canton de coordonner les logements adaptés aux personnes âgées, les appartements protégés, les communautés d'habitation ou d'autres offres similaires. Les communes et les régions doivent être actives dans ce domaine et se coordonner entre elles si nécessaire. Elles sont donc également libres de décider quelle suite elles souhaitent donner aux forums du troisième âge. Le canton ne prévoit pas de soutenir cette initiative ni de l'étendre à l'ensemble de son territoire.

Destinataire
– Grand Conseil

¹ Site Internet du Fonds national suisse (FNS) (25.01.2023)

² Sur mandat de l'OFSP (2021) : Crise du coronavirus : analyse de la situation des personnes âgées et des personnes résidant dans des institutions sociales